



débats & opinions

Mariage homosexuel

Alors que le projet de loi est aujourd'hui examiné à l'Assemblée nationale, plusieurs auteurs exposent leurs points de vue. L'une le défend à l'aune des expériences à l'étranger tandis que les autres expriment leurs craintes.

Regardons au-delà de nos frontières

**Hélène
Conway-Mouret**

La ministre déléguée chargée des Français de l'étranger déplace le débat sur « le mariage pour tous » sur le terrain international.

Il est marquant de constater que parmi les arguments avancés par les opposants au mariage pour tous figure celui selon lequel le mariage des homosexuels aurait pour conséquence de menacer « notre société et notre humanité ». On pourrait certes se contenter de regretter le caractère excessif de ce jugement. Je préfère constater que les effets négatifs annoncés ne se sont jamais réalisés dans les sociétés contemporaines qui ont eu la volonté de le mettre en place. Mes fonctions d'élue locale, de parlementaire puis de ministre déléguée chargée des Français de l'étranger m'ont conduite à observer les évolutions sociétales dans de nombreux pays ainsi que la vie quotidienne de nos concitoyens établis hors de France.

Quatorze Etats en Europe, en Amérique du Nord, Amérique latine et l'Afrique du Sud ont adopté le mariage pour tous. Cet

ajustement du droit à la société s'est fait sans controverse sociétale majeure. Le tissu social n'a pas subi de décomposition soudaine. Les taux de divorce et de fécondité n'ont pas enregistré de variation. Nous ne pouvons donc accepter que les opposants au mariage pour tous en France invoquent ces phénomènes comme si notre pays constituait une exception anthropologique ou sociale dans le monde.

Non seulement les États ayant inscrit cette égalité des droits dans leur Code civil n'ont pas connu les conséquences décrites sur les banderoles de la manifestation du 13 janvier, mais certains États de tradition catholique, comme le Portugal, l'ont souhaitée parce que cette législation ancrerait résolument leur pays dans la modernité.

La seconde constatation me touche particulièrement car elle concerne la situation de nos concitoyens homosexuels mariés et établis hors de France. Au cours de mes visites à l'étranger, j'ai rencontré des couples désespérés par l'impossibilité de voir leur union reconstruite dans leur propre pays. Leur statut d'époux et leur égalité citoyenne disparaissent de facto dès que ces Français rentrent dans leur pays. Plus préoccupantes encore sont les conséquences



tissu social n'a pas subi de décomposition dans la modernité.

« Ces enfants adoptés à l'étranger par des époux français de même sexe n'ont pas d'existence légale en France »

subies par les enfants de ces familles, puisque l'adoption autorisée par décision de justice à l'étranger pour un couple de même sexe est contraire au droit français et ne peut pas être transcrite sur le registre d'état civil français. Ces enfants adoptés à l'étranger par des époux de même sexe n'ont donc pas d'existence légale en France.

La persistance anachronique de ces limbes juridiques dans notre pays a des conséquences dramatiques pour nos compatriotes de l'étranger. Elle affaiblit également l'influence morale et politique de la France, perçue comme isolée de ses grands voisins européens et absente du rôle qui est traditionnellement le sien dans la défense de l'égalité citoyenne. Ayons le courage d'aller voir au-delà de nos frontières pour nous rassurer lorsque cela est nécessaire, et sinon pour contribuer à nourrir les idéaux qui ont fait la singularité de la France dans le monde.

« mariage pour tous »
sur le terrain
international.

DESSINS CLAIREFOND

